

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 1/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : SUPER CIMETROL
 Type de produit : mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Produit Biocide Type de Produit 18 (TP 18)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : PELGAR INTERNATIONAL Ltd
 Adresse : Unit 13 – Newman Lane – Alton – Hampshire – GU34 2QR – Royaume Uni
 Téléphone : +44 (0)1420 80744

Distributeur : AEDES
 Téléphone : 01 39 89 85 86
 E-mail : info@aedes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Centres anti-poison (www.centres-antipoison.net) : Angers : 02 41 48 21 21 - Bordeaux : 05 56 96 40 80 - Lille : 0800 59 59 59 - Lyon : 04 72 11 69 11 - Marseille : 04 91 75 25 25 - Nancy : 03 83 22 50 50 - Paris : 01 40 05 48 48 - Strasbourg : 03 88 37 37 37 - Toulouse 05 61 77 74 47 (Ouverts 7j/7, 24h/24)
 ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un. - Catégorie 3
 Acute Tox. 4 Oral : Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
 Acute Tox. 4 dermal : Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie dermale
 Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - Aiguë 1
 Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique – Chronique
 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage :

Mention d'avertissement : Danger



Pictogramme de danger :
 Mention de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 Provoque des lésions oculaires graves
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer les fumées, les brouillards, les vapeurs, les aérosols
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 2/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305+P351+P338+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
 P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Phrases EUH :
 EUH208 Contient EASY SPERSE (CAS n°205193-99-3). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers :

Pas d'autres dangers connus à ce jour.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges :

Dénomination	Numéro CAS	Numéro CE	% (masse)	Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Cyperméthrine	52315-07-8	257-842-9	25 %	Acute Tox. 3 Oral - H301 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Aquatic Chronic 1 - H410
Piperonyl butoxide	51-03-6	200-076-7	20 %	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410
Tétraméthrine	7696-12-0	231-711-6	10 %	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410
LUTENSOL XL40	166736-08-9		1-10 %	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318
LUTENSOL XL80	166736-08-9		1-10 %	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318
EASY SPERSE	205193-99-3		1-10 %	Skin Sens. 1 - H317
ANTI FOAM A			< 1 %	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335
Pyriproxifen	95737-68-1	429-800-1	1 %	Aquatic Chronic 1 - H410
Acide citrique	5949-29-1	201-069-1	< 1 %	Eye Irrit. 2 - H319

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Notes générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent survenir même après plusieurs heures. Une observation médicale, pendant au moins 48 heures après l'incident, est recommandée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer une respiration artificielle.

Après inhalation : En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud, au repos et en position de sécurité. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, effectuez un bouche-à-bouche et appelez un médecin. Ne rien faire ingérer à la personne. L'exposition peut provoquer un engourdissement, des picotements et une faiblesse dans les extrémités. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques doivent être examinées minutieusement.

Après contact cutané : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Après ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes et effets après inhalation :	Aucune information disponible.
Symptômes et effets après contact avec la peau :	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes et effets après contact avec les yeux :	Provoque des lésions oculaires graves/irritation oculaire
Symptômes et effets après ingestion :	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitements symptomatiques.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 3/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : en cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés : dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyen d'extinction inappropriés : jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux : par décomposition thermique, risque de formation de gaz toxiques (oxydes de carbone, oxydes d'azote et gaz de chlorure d'hydrogène).

5.3. Conseils aux pompiers :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter un vêtement de protection approprié, des gants, des lunettes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et le nettoyage :

Conseils appropriés de confinement : Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.

Conseils appropriés de nettoyage : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir à l'état sec avec précaution. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées : Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres sections

Des informations sur les équipements de protection personnels sont listées dans la section 8.

Des informations sur l'élimination sont listées dans la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesures de protection : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Mesures destinées à prévenir les incendies : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas polluer l'eau et l'environnement avec le produit ou son emballage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de l'humidité et de la lumière directe du soleil à une température comprise entre 15 et 25 °C. Ne pas stocker à proximité des aliments pour l'homme et les animaux.

Matériaux d'emballage : Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Les emballages entamés doivent être refermés après ouverture.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Biocide. Se reporter à l'étiquette quant aux conditions d'utilisation.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 4/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Données non disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

8.2.2. Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes avec protection sur les côtés (conformes à la norme EN166(EU)).

Protection de la peau : porter un vêtement de protection approprié afin de prévenir tout contact avec la peau (bottes de protection, combinaison de protection chimique).

Protection des mains : porter des gants de protection homologués résistant aux produits chimiques. A base, par exemple, de caoutchouc nitrile (0,4 mm), de caoutchouc chloroprène (0,5 mm) ou de caoutchouc butyle (0,7 mm). Jeter les gants utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN374.

Protection respiratoire : porter un masque anti-poussières.

8.2.3. Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement :

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : voir section 6

Manipulation et stockage : voir section 7

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique : liquide
 Odeur : légèrement aromatique
 Couleur : limpide
 Seuil olfactif : Non déterminé en raison des propriétés irritantes, du produit, pour les yeux
 pH : Non disponible
 Point de fusion/point de congélation : . Non disponible
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible
 Point d'éclair : Non disponible
 Vitesse d'évaporation : Non disponible
 Inflammabilité : Non disponible
 Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Non disponible
 Pression de vapeur : Non disponible
 Densité de vapeur : Non disponible
 Densité relative : Non disponible
 Solubilité(s) : Non disponible
 Coefficient de partage n-octanol/eau : .. Non disponible
 Température d'auto-inflammabilité : Non disponible
 Température de décomposition : Non disponible
 Viscosité : 40-60 mm²/s
 Propriétés explosives : Non explosif
 Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Pas de réaction dangereuse, si les indications de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique :

Stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse, si les indications de stockage et de manipulation sont respectées. En cas de chaleur, risque de formation de gaz/vapeurs toxiques.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 5/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

10.4. Conditions à éviter :

Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles :

Aucune de connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Ne se décompose pas si est utilisé pour les utilisations prévues. En cas de combustion, production de oxydes de carbone, oxydes d'azote et gaz de chlorure d'hydrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les effets toxiques de la cyperméthrine ont été donnés dans les sections 2 et 3.

La cyperméthrine est classée modérément dangereuse (classe II) par l'OMS.

La toxicité dépend du ratio de l'isomère cis:trans et du mode d'administration.

Toxicité aiguë :

Les symptômes les plus fréquents sont : ataxie (mouvements non coordonnés), hyper réactivité (réaction exagérée aux stimuli), tremblements (secousses ou mouvements non coordonnés), paresthésie (sensation au niveau de la peau de picotements, chatouillement), épuisement (léthargie, fatigue), hyper salivation (bave), vomissement, diarrhée, incontinence urinaire. L'exposition à long terme à la cyperméthrine peut provoquer des modifications du foie.

Corrosion/irritation de la peau :

Pas de donnée disponible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Pas de donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de donnée disponible

Cancérogénicité :

Pas de donnée disponible

Toxicité pour la reproduction :

Pas de donnée disponible

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Pas de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Pas de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Pas de donnée disponible

Danger par aspiration :

Pas de donnée disponible

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

La cyperméthrine est un insecticide à large spectre, ce qui signifie qu'elle tue les insectes et les animaux bénéfiques ainsi que les insectes cibles. Les poissons sont particulièrement sensibles à la cyperméthrine. La cyperméthrine est très toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 6/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI-TI pour le transport par air :

ADR/RID :

Numéro UN :	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient de la cyperméthrine, du piperonyl butoxide et de la tétraméthrine)
Classe(s) de danger pour le transport :	Classe 9
Groupe d'emballage :	III
Quantités limitées ADR :	5L
Code de restriction en tunnels ADR :	E
N° d'identification du danger ADR :	90

IMDG :

Numéro UN :	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient de la cyperméthrine, du piperonyl butoxide et de la tétraméthrine)
Classe(s) de danger pour le transport :	Classe 9
Groupe d'emballage :	III. Polluant marin

IATA/OACI :

Numéro UN :	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient de la cyperméthrine, du piperonyl butoxide et de la tétraméthrine)
Classe(s) de danger pour le transport :	Classe 9
Groupe d'emballage :	III

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, se conformer aux instructions d'utilisation.

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Classification et étiquetage conforme au Règlement 1272/2008.
 Rubrique ICPE : 4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Se référer aux sections 7 & 8.

SECTION 16 : AUTRES DONNEES

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité ont été obtenues à partir de sources jugées fiables. PELGAR Ltd fournit aucune garantie, expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude et l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Ces informations sont données pour examen et analyse. L'utilisateur est responsable de veiller à ce qu'il dispose de toutes les données pertinentes pour son utilisation.

Libellé des classes, catégories et mentions de danger figurant à la rubrique 3 :

<i>Acute Tox. 4 Inhalation :</i>	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
<i>Acute Tox. 3 Oral :</i>	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie orale
<i>Acute Tox. 4 Oral :</i>	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
<i>Aquatic Acute 1 :</i>	Danger pour le milieu aquatique - Aiguë 1
<i>Aquatic Chronic 1</i>	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 1
<i>Eye Dam. 1 :</i>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
<i>Eye Irrit. 2 :</i>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
<i>H301 :</i>	Toxique en cas d'ingestion
<i>H302 :</i>	Nocif en cas d'ingestion
<i>H317 :</i>	Peut provoquer une allergie cutanée
<i>H318 :</i>	Provoque des lésions oculaires graves
<i>H319 :</i>	Provoque une sévère irritation des yeux
<i>H332 :</i>	Nocif par inhalation
<i>H335 :</i>	Peut irriter les voies respiratoires
<i>H373 :</i>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<i>H400 :</i>	Très toxique pour les organismes aquatiques
<i>H410 :</i>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (conforme au Règlement 2015/830/CE)	Page 7/7
	Nom : SUPER CIMETROL	Version n° : 1.1. Date de création : 02/05/2016
		Société : PelGar International

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép. - Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

Acronymes et abréviations:

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic